



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Infirmiers et infirmieres

Question écrite n° 31245

#### Texte de la question

M Robert Montdargent attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur les preoccupations des infirmieres liberales. Celles-ci ne comprennent pas que le Gouvernement tarde a avaliser les propositions de revalorisation des tarifs de leur profession negociees avec les caisses nationales d'assurances maladies. Il lui demande de bien vouloir lui communiquer les raisons de ce retard et s'il est dispose a satisfaire les revendications legitimes de ces personnels de sante.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La revalorisation de la lettre cle AMI qui remunere l'activite des infirmiers et des infirmieres est effectuee par le biais d'avenants tarifaires a la convention nationale de la profession negociee entre les parties signataires du texte conventionnel et approuves ensuite par arretes interministeriels. Les pouvoirs publics etudient actuellement les propositions de revalorisation tarifaire formulees par les parties conventionnelles. Cependant, les propositions relatives au traitement d'antibiotherapie pour mucoviscidose que la Commission permanente de la nomenclature generale des actes professionnels a fait parvenir a l'administration ont ete acceptees par les pouvoirs publics, conformement au contenu de l'arrete du 27 juin 1990 paru au Journal officiel du 5 juillet 1990.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Montdargent Robert](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31245

**Rubrique :** Professions paramedicales

**Ministère interrogé :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

**Ministère attributaire :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 juillet 1990, page 3223